

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

## LUNDI 16 NOVEMBRE 2020 COMPTE RENDU

#### ORDRE DU JOUR :

- Conseil d'administration du 8 juin 2020 : validation du compte rendu
- Programme d'actions et éléments budgétaires 2021 : propositions
- Avenant 2021 à la convention pluriannuelle de partenariat financier 2016-2020 entre Département et CAUE
- Télétravail au CAUE : vers une expérimentation rapide
- Convention de mission accompagnement auprès des collectivités : évolution de l'article « communication »
- Divers

Le 16 novembre 2020 à 17h 30, le Conseil d'administration s'est réuni par visioconférence.

## ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Dominique PALIX, présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de Saint-Symphorien-sous-Chomérac

Wesley BAUDEZ, représentant du personnel du CAUE de l'Ardèche

Jérôme BOSC, représentant la Direction départementale des territoires de l'Ardèche

Guy BOUCHER, adjoint au maire de Jaujac

Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques

Francis DOUILLET, vice-président de SOLIHA Ardèche

Sylvie DUBOIS, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de Villeneuvede-Berg

Christine FOUR, conseillère départementale, adjointe au maire de Cheminas

Patrick FOURCHEGU, maire de Boucieu-le-Roi

Aurèle HEMERY, représentant la Direction académique des services de l'Education nationale

Robert ROUX, gérant bureau d'études d'architecture

Brigitte ROYER, conseillère départementale

Paul SAVATIER, maire de Saint-Vincent-de-Barrès

Barbara TOUZOT, plasticienne

# ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

DP.

Équipe du CAUE de l'Ardèche :

Fabrice DI RUSSO, directeur du CAUE

Isabelle BARUT, assistante administrative et d'accueil assurant le secrétariat de séance

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Ghislaine GIRAUD, représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes Clothilde LAFAYE, responsable du service appui et pilotage. Département de l'Ardèche Jean-Paul POULET, président de la chambre de commerce et d'Industrie de l'Ardèche

Dominique PALIX ouvre la séance en excusant les personnes qui n'ont pu rejoindre cette réunion et souhaite la bienvenue à Guy BOUCHER et Patrick FOURCHEGU, nouveaux membres élus lors de la dernière Assemblée Générale.

# 1. Conseil d'administration du 8 juin 2020 : validation du compte rendu.

Le compte rendu du 08/06/2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2. Programme d'actions et éléments budgétaires 2021 : propositions

Dominique PALIX précise que ce programme d'actions a été évoqué à plusieurs reprises ainsi que l'évaluation et bilan des actions menées. Ce document est un document d'étape, il est le résultat d'un travail fait avec le directeur et les services et reste amendable.

Fabrice DI RUSSO, revient sur la structuration du document. Le Conseil d'administration avait travaillé sur la phase de diagnostic et fixé des axes stratégiques pour cette année de transition 2021.

Des actions sont proposées pour 2021 dans la continuité des actions antérieures, comme par exemple :

- L'accompagnement des projets locaux (en cette fin 2020 une cinquantaine de communes sollicitent le CAUE pour un accompagnement)
- Les actions de sensibilisation : formations urbanisme, les actions cadre de vie (jury et voyage d'études)
- Les actions avec les jeunes: avec les collégiens dans le cadre de l'action « les paysages forment le jeunesse », avec les étudiants dans le cadre du VILLAB. Pour le VILLAB 2021 l'idée est de travailler sur 4 villages: St-Vincent-de-Barrès, St-Laurent-sous-Coiron, Alba-la-Romaine et Rochemaure. Pour 2021 Fabrice DI RUSSO a pris attache de la communauté universitaire Grenoble Alpes pour connaître les « champs du possible » dans ce contexte sanitaire. Une proposition pourrait être faite aux communes de fournir des thèmes sur lesquels les étudiants pourraient travailler. 2 étudiants par commune pourraient se mobiliser sur des sujets en lien avec la transition écologique.

Patrick FOURCHEGU ajoute que les 4 villages de caractère pressentis sont très motivés.

Proposition d'actions nouvelles, entre autres :

• Dispositif paysages mobilisés : l'objectif serait de lancer un appel auprès de tous les habitants et tous les ardéchois pour qu'ils envoient des photos de leurs paysages du quotidien pour analyse et restitution auprès des élus. L'idée est d'organiser des rendez-vous avec les acteurs ardéchois pour pointer comment les paysages évoluent.

L'idée sur cette action est d'avoir des partenariats avec des acteurs partie prenante notamment le PNR, l'ALEC07, les services du Département, Ardèche le goût...

Le but des partenariats étant de croiser les expertises de chaque structure.

Robert ROUX souligne que le PNR fait partie du bureau de l'ALEC.

Guy BOUCHER se questionne sur la connexion entre l'ALEC07 très tournée vers l'énergie et le CAUE.



Fabrice DI RUSSO explique que l'ALEC07 travaille sur la maîtrise de l'énergie, sur les modes de production d'énergie se concrétisant par des projets inscrits dans des espaces. Cela renvoie donc à l'intérêt de croiser notions techniques et paysagères.

La présidente invite les membres à faire part de leurs remarques sur ce document de travail s'ils le souhaitent.

Les membres présents donnent un avis favorable à l'unanimité sur le projet programme d'actions 2021 (document associé au compte rendu) et donnent mandat à la présidente pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions (recherche de financements...).

# 3. Avenant 2021 à la convention pluriannuelle de partenariat financier 2016-2020 entre Département et CAUE

Dominique PALIX rappelle que plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Département car la convention pluriannuelle va s'éteindre fin 2020. L'année 2021 étant une année d'élections, le Département et le CAUE ont souhaité faire un avenant à la convention pour 2021. Le Département a validé le 5 octobre dernier à l'unanimité cet avenant.

L'avenant 2021 à la convention pluriannuelle de partenariat financier (document associé au compte rendu) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

# 4. Télétravail au CAUE : vers une expérimentation rapide

Suite aux deux périodes de confinement de cette année 2020 où toute l'équipe a télétravaillé, le sujet du télétravail a fait l'objet de réflexions en interne.

Une expérimentation sur 6 mois devrait être mise en place à la fin du confinement actuel. Fabrice DI RUSSO fait le point sur les propositions à ce sujet.

Cette proposition émane de discussions avec l'ensemble de l'équipe, et d'un groupe de travail composé de 4 salariés et de la direction.

## Pourquoi ?

Pour contribuer à la transition écologique, améliorer le cadre de vie, capacité d'adaptation aux crises sanitaires, inciter à structurer les moments de présence collective pour un travail transdisciplinaire.

#### Pour qui ?

Le télétravail est possible si les missions rattachées au poste ne nécessitent pas la présence physique du salarié. L'ensemble des salariés peut télétravailler sauf la personne de l'accueil qui assure l'accueil physique.

#### Combien ?

- 1 jour par semaine maximum pour un poste de 80% à temps plein
- 1 jour par quinzaine maximum pour un poste de 60 à 70%
- 1 jour par mois pour un poste de moins de 60%

#### Quand?

#### Pas les mardis

Jour fixe à définir dans le cadre des entretiens d'objectifs et de moyens entre salarié et directeur Possibilité de report exceptionnelle dans la semaine si nécessité de service

Pas de possibilité de report d'une semaine sur l'autre

Possibilité de télétravail occasionnel après déplacement si :

- Gain de temps constaté à télétravailler (lieu de travail plus proche que siège du CAUE)
- Heures de travail « restantes/possibles » dans les locaux du CAUE estimées à moins de 2 heures
- Outils professionnels disponibles (ordinateur et véhicule)



#### Où ?

Engagement du télétravailleur à être dans des lieux :

- Connectables, dans des conditions de fluidité satisfaisantes, au serveur informatique du CAUE
- Conformes aux spécificités techniques d'un lieu de travail (ergonomie, normes d'hygiène et de sécurité...)
- Assurés pour le télétravail

#### Comment ?

Le CAUE met à disposition du télétravailleur un ordinateur portable (équipé des logiciels adéquats) et un moven de communication téléphonique

Coût estimé en phase test :

Matériel (ordinateurs et téléphones portables) : 5 904 €

Abonnements annuels (logiciels et téléphonie) : 1 755 €

Le télétravailleur met à disposition un abonnement Internet

Le télétravailleur communique dans l'agenda partagé, de façon claire et anticipée, sur les temps et lieux du télétravail.

Test de six mois avec un processus d'évaluation à construire et alimenter (par un groupe de travail dédié) et retour vers les administrateurs pour adapter ces propositions.

L'expérimentation du télétravail (document associé au compte rendu) est validée à l'unanimité des membres présents.

# 5. Convention de mission accompagnement auprès des collectivités : évolution de l'article « communication »

La présidente propose de modifier l'article 7 de la convention type et de remplacer le titre « secret professionnel et propriété intellectuelle » par le terme « communication ».

L'idée de la modification des termes est de dire que dès la signature les deux parties s'autorisent à communiquer sur l'existence de la convention. Tant que le travail sur la convention est en cours on ne communique pas sur le contenu sauf accord préalable de la commune. Une fois la convention achevée et les documents définitifs rendus, les deux partenaires peuvent communiquer sur les documents issus du travail réalisé.

Cela permettra notamment au CAUE d'alimenter le contenu de ses outils d'information (lettre digitale, rapport d'activité, site Internet...), et de bénéficier d'exemples pédagogiques destinés à sensibiliser d'autres acteurs sur des sujets semblables

Paul SAVATIER demande quelle était l'origine de ce titre. Fabrice DI RUSSO répond que l'idée était de dire qu'au moment où le CAUE travaille sur le fond du dossier, cela ne regarde que la commune, d'où ces termes de secret professionnel et de propriété intellectuelle. C'était pour éviter que les informations ne circulent par ailleurs.

Jérôme BOSC demande si l'Etat pourra accéder à un travail particulier mené par le CAUE. Fabrice DI RUSSO répond que si le travail est réalisé et la convention achevée, les documents peuvent être communiqués par la collectivité et le CAUE.

Jérôme BOSC et Guy BOUCHER approuvent cette idée de mutualisation et de pouvoir s'appuyer sur les travaux réalisés par le CAUE.

La modification de l'article 7 de la convention type est validée à l'unanimité des membres présents.



Dominique PALIX ajoute que pour les conventions passées avec les communes, le forfait appliqué aux collectivités pour le travail mené par le CAUE résulte d'un mode de calcul ancien.

Elle propose que le directeur travaille en 2021 pour faire un bilan de ce dernier pour une révision éventuelle qui sera proposée aux membres du conseil d'administration.

#### 6. Divers

La présidente note que les expositions sont en attente ainsi que les formations en ce contexte de crise sanitaire et espère qu'elles reprendront dès que possible.

Guy BOUCHER se dit très satisfait du travail mené par le CAUE sur la commune de Jaujac et des réflexions partagées en cours. Le personnel du CAUE est à l'écoute. Dominique PALIX le remercie et transmettra à l'équipe.

L'ordre du jour étant épuisé, Dominique PALIX remercie les participants de leur attention et lève la séance à 18 heures 20.

La Présidente

Dominique PALIX